



Une hôtesse de l'air de la compagnie Air France. GILLES ROLLE/REA

DELPHINE DE MALLEVOÛE

**VOILE** Les hôtesse et femmes pilotes d'Air France pourront refuser d'effectuer la liaison Paris-Téhéran, qui les oblige à porter le voile sur le sol iranien à la descente de l'avion. « On a gagné ! », se félicite l'Union des navigants de l'aviation civile (Unac), au sortir de la discussion lundi après-midi avec le directeur des ressources humaines d'Air France, Gilles Gateau. Un « dispositif d'exception » va être instauré par la compagnie pour remplacer les personnels féminins qui ne veulent pas se soumettre aux règles imposées par la charia, la loi islamique appliquée en Iran. La ligne Paris-Téhéran, suspendue depuis 2008 à la suite de sanctions internationales contre l'Iran, doit rouvrir à partir du 17 avril. La polémique sur le port du voile est née mi-mars en interne quand la direction d'Air France a envoyé une note rappelant aux personnels féminins « de mettre un pantalon,

une veste longue et surtout d'utiliser le foulard de notre uniforme en le portant en voile à l'arrivée à Téhéran », s'indignent les représentants syndicaux de l'Unac, l'Unsa PNC et SNPNC. Pour eux, c'est « indéniablement une atteinte à la liberté de conscience et aux libertés individuelles », « à la vie privée » et, plus largement, « à la liberté de la femme ».

**«Peur d'un effet de contagion»**

Ils demandaient donc la mise en place d'une « procédure de non-volontariat », sans conséquences professionnelles ou sanctions financières pour les personnels. Jusqu'à lundi matin, la compagnie était restée sourde à cette demande, arguant que « comme tous les visiteurs étrangers, nos équipages sont tenus de respecter les lois des pays dans lesquels ils se rendent ». Une obligation par surcroît respectée par toutes les autres compagnies aériennes.

Aujourd'hui, en concédant cette mesure aux syndicats, Air France entend « concilier ce principe inhérent au métier

de navigant avec le respect des valeurs personnelles de chacune des femmes d'Air France ». Concrètement, les hôtesse du planning d'avril, déjà établi, seront contactées par la direction pour connaître les refus de vol et, le cas échéant, réorganiser son planning. Pour les mois suivants, les hôtesse devront faire la démarche auprès de la compagnie « dès qu'elles connaîtront leurs rotations », indique Flore Arrighi, présidente de l'Unac.

Pour les personnels féminins, Téhéran était « l'exception ». Ryad, en Arabie Saoudite, où la charia est également appliquée, n'impose pas le voile à la sortie de l'avion. « On peut être en robe et tête découverte jusqu'à l'hôtel, atteste une hôtesse. Si l'on veut ensuite sortir dîner en ville, alors il faut se voiler, mais libre à chacune de sortir ou non, de se plier à cette loi ou non. » La ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, s'est déclarée « satisfaite de la solution trouvée » car « ce système préserve les intérêts économiques de l'entreprise et la

conformité aux lois du pays de destination, tout en respectant la liberté de conscience du personnel navigant ».

Pour certains employés, les réticences d'Air France étaient liées à « la peur d'un effet de contagion sur toutes les escales ». D'autant que ces derniers mois, dans un contexte international de forte menace terroriste, il y aurait eu, selon des sources syndicales, « un mouvement d'une nette ampleur » d'hôtesse et de stewards qui auraient exercé leur droit de retrait, « face à la peur et au danger dans certains pays, notamment d'Afrique ». Un droit inscrit dans le code du travail qui peut se revendiquer face à tout « danger grave et imminent », mais pas au nom du droit des femmes. « Il y a plein de procédures en cours ; tous les jours, il y a des droits de retrait », affirme Flore Arrighi. La procédure de « non-volontariat » avait déjà été mise en place à Conakry (République de Guinée), à l'époque du risque sanitaire Ebola, mais aussi à Tokyo, après l'accident nucléaire de Fukushima. ■

# Quand la Justice maltraite ses experts

## Devant le montant faramineux des impayés, traducteurs, toxicologues ou psychologues jettent parfois l'éponge.

PAULE GONZALES [pgonzales@lefigaro.fr](mailto:pgonzales@lefigaro.fr)

**JUSTICE** « On ne va pas toujours travailler pour le roi de Prusse. » Geneviève Cédile, la présidente de la compagnie nationale des experts psychologues, a le verbe châtié mais n'en pense pas moins. « Sur 46 expertises pénales faites depuis le 15 octobre, dont 26 à Paris, seules 5 ont été payées », soupire celle qui parle au nom des 1 000 experts psychologues auprès des tribunaux.

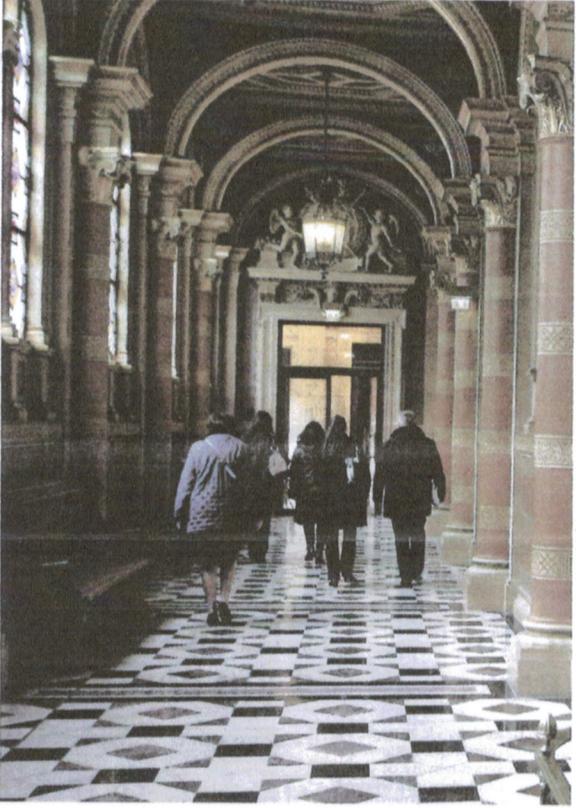
« J'ai des impayés qui remontent à l'année 2005. Il faut savoir que nous sommes payés en euros le même prix que nous étions payés en francs, soit 172,80 euros l'expertise, qu'importe sa complexité. Et 41,73 euros la journée d'assises, peu importe le nombre de prévenus. L'État est si mauvais payeur que même en ayant la foi chevillée au corps, cela devient ingérable. » Tellement mauvais payeur que les psychologues refusent de participer aux commissions d'indemnisation des victimes d'infraction. Dans le ressort d'Aix-Marseille, les experts désertent des audiences d'assises, comme cette psychologue qui a expliqué dans une lettre à la cour que la justice lui devait « plus de 30 000 euros », elle avait dû contracter des crédits, et que dans ces conditions, elle refusait de témoigner à la barre.

Jean-Jacques Urvoas fait mine de découvrir la désinvolture de son ministère qui flirte avec la malhonnêteté financière depuis plus d'une décennie. Le garde des Sceaux révèle « une facture d'impayés de 170 millions d'euros ». La pilule est d'autant plus amère à avaler pour les 10 000 experts français que l'inscription sur les listes d'experts des Cours d'appel et de la Cour de cassation rend les missions au pénal obligatoires. Le garde des Sceaux doit par ailleurs progresser dans son droit d'inventaire quand il annonce quatre mois de retard de paiement. « Quatre mois, cela me paraît bien optimiste. Pour les expertises financières, il nous arrive d'être payés à dix-huit ou vingt-quatre mois alors qu'il s'agit d'honoraires pouvant aller jusqu'à 100 000 euros quand il s'agit d'investigations compliquées (comme des délits d'initiales, des escroqueries fiscales ou le versement de dividendes fictifs, ndr). Et nous ne sommes pas forcément les plus mal lotis. Il y a des pans entiers d'expertises qui accusent trois ans de retard, comme les experts en écriture », souligne Roland Berne, experte en finances et membre de la Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation.

Une consoeur vient d'être acquittée de 80 000 d'euros d'un coup. Une somme

qui représente un tiers de ses prestations au cours des cinq dernières années. « J'ai même décidé une cessation d'activité, car la retraite étant calculée sur les bénéfices et compte tenu des retards de paiement qui s'accumulent avec les années, je voyais ma retraite fondre au soleil. Il fallait arrêter l'hémorragie », Mansour Awad, l'un des experts traducteurs en arabe les plus réputés avoue avoir eu « des impayés sur quatre ans jusqu'à 60 000 euros » et avoir été obligé, une année, de vendre son pavillon pour faire face à ses propres créances. « Et je travaillais beaucoup. À l'inverse, le ministère de l'Intérieur paye, lui, de manière régle avec une fiche de paie qui correspond à celle d'un gardien de la paix », affirme celui qui a fini par dresser une liste noire des tribunaux qui payent le moins bien. « J'ai fait l'année dernière une traduction pour un juge d'instruction du pôle financier. Il y en avait pour 75 euros. Je n'ai jamais été payé », affirme cet autre expert qui souhaite garder l'anonymat.

Les trois cents traducteurs interprètes sont à la peine au prix « de 10 centimes le mot traduit hors taxe. Soit 25 euros la page hors taxe, soit moitié moins que dans le privé. Pour l'honneur de la justice, nous travaillons pour rien », souligne Philippe Kantor, président de la Compagnie nationale des experts traducteurs interprètes.



Ironie du sort, les impayés de la Justice sont frappés de prescription tous les quatre ans. « Il faut donc envoyer une lettre recommandée tous les six mois pour éviter d'être forçolus », révèle une experte en écriture. « Une autre bombe se prépare. Puisque nous sommes assimilés à des salariés, Vendôme va devoir payer nos charges,

qui s'élèvent peu ou prou à 29 % des factures. Outre le gouffre financier, certains ne manqueraient pas de questionner notre indépendance vis-à-vis des tribunaux », s'inquiète Philippe Kantor. Non content d'être mauvais payeur, le ministère de la Justice chipote sans vergogne les devis qu'il a pourtant acceptés

**La facture d'impayés représenterait 170 millions d'euros pour l'ensemble des experts utilisés par la justice.** LUDOVIC/REA

en amont puisque nombre d'expertises font l'objet d'appels d'offres. « Le magistrat est tout-puissant. Vous pouvez lui envoyer un mémoire qui a nécessité 100 heures de travail, le juge décidera qu'il y en a seulement pour 80 heures de travail », soulignent plusieurs experts.

**«Une concurrence déloyale»**

En toxicologie comme en balistique, les laboratoires privés subissent la concurrence de ceux des services de police scientifique. « Ces derniers disent aux tribunaux que leurs analyses sont gratuites. Rien n'est gratuit comme chacun sait, et c'est le contribuable qui paye. Cela s'appelle une distorsion de concurrence pour ne pas dire une concurrence déloyale », s'insurge Marc Deveaux, patron de l'un des plus gros laboratoires privés de toxicologie. Le départ inopiné de Christiane Taubira a privé ce segment d'experts d'un rendez-vous avec la Chancellerie bien nécessaire.

La Justice est passée maître en tracasserie en tout genre. Dernier objet de torture : le logiciel Chorus censé fluidifier la chaîne de paiement. Petit chef-d'œuvre de complexité administrative, « les demandes reviennent pour insuffisance d'informations », entraînant de nouveaux délais. Marc Deveaux emploie une secrétaire à plein-temps pour s'en occuper. Enfin, dans l'urgence, les magistrats font courir des risques aux enquêtes elles-mêmes en recourant à des experts auto-proclamés qui font le siège des parquets et des chambres de l'instruction. C'est surtout vrai pour les traducteurs interprètes de langues de l'Est, africaines, et asiatiques. Il serait même arrivé de confier des pièces de dossier à certains d'entre eux, sous-traitant les traductions à des membres de leur famille au mépris du secret de l'instruction. ■

# GPS, micros espions : la Chancellerie ne veut plus payer

JEAN-MARC LECLERC [jleclerc@leclerc.fr](mailto:jleclerc@leclerc.fr)

« LES DEMANDES d'acquisition ou de location de matériel de géolocalisation émanant des services d'enquête qui vous seraient présentées doivent être refusées. Vous inviterez les services d'enquête à solliciter ces acquisitions ou locations sur leur budget propre. » La recommandation de la Chancellerie est tombée comme un couperet dans un courriel à tous les chefs de cours, le 27 janvier dernier. Depuis, dans les sociétés de fourniture de moyens spéciaux d'enquête, c'est la panique.

Le garde des Sceaux a sur son bureau le dossier brûlant des impayés de la place Vendôme laissé par Christiane Taubira. Le 27 janvier, Jean-Jacques Urvoas quittait tout juste la commission des lois de l'Assemblée pour prendre son poste ministériel. Il doit maintenant assumer ou rompre avec une position étonnante de la place Vendôme, qui, après avoir payé une prestation des années durant, a fait volte-face.

Parmi les motifs invoqués : les balises de géolocalisation permettent des filatures à distance qui épargnent les effectifs de police et de gendarmerie. À l'Intérieur, donc, de régler la facture, puisqu'il en tire les bénéfices. Mais alors, pourquoi la justice n'applique pas le même raisonnement aux tests ADN et à tant d'autres expertises qui mobilisent bien des agents s'il fallait que l'État fasse lui-même le travail, en formant et payant le personnel qualifié ?

**Une situation inextricable**

Un million d'euros ! C'est la somme cumulée des impayés dus par la Chancellerie à la seule société Track Cars, selon son gérant, Sébastien Salmi. Son entreprise, basée à Valbonne (Alpes-Maritimes), fournit des systèmes d'espionnage de véhicules (balises GPS et micros) aux services les plus en pointe dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Son matériel équipe, entre autres, la brigade de recherche et d'intervention

(BRI), la Sous-direction nationale antiterroriste (Sdat), les services zonaux du Renseignement territorial (ex-RG) ou l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCTRIS).

Mais voilà : « L'irrégularité des paiements du ministère de la Justice » le plonge dans une situation inextricable, dit-il. Alors que sa société embauchait et créait des équipements, elle a dû geler tout projet, rendre une partie des locaux qu'elle louait et sera dans l'incapacité de payer ses impôts en 2016.

Bien des concurrents de Track-Cars se trouvent dans une situation tout aussi délicate, comme SGME-Midi System, Azur Intégration ou encore Gotek7, à Calais.

Dans les Alpes-Maritimes, le député Républicain Éric Clotti a saisi les ministres de la Justice et de l'Intérieur pour les inviter à honorer les dettes de l'État vis-à-vis de Track Cars. « Je tenais à vous faire part de mes plus vives inquiétudes quant à la pérennité des 500 balises GPS de cette société, en activité sous des

véhicules suspects, si le défaut de paiement constaté, qui avoisine le million d'euros pour la période 2014-2016, venait à mettre en péril la vie de l'entreprise », écrit-il. « Dans un contexte actuellement marqué par la menace terroriste, il vous appartient d'apporter des réponses concrètes », rappelle l'élu. Tandis que la Chancellerie et Beauvau se renvoient la balle à coups de notes internes.

Le gérant de Track Cars assure que ses tarifs ont pourtant diminué, au fil des ans (de 33 à 25 euros par jour pour une balise). « Nous avons permis la neutralisation d'individus dans le milieu du grand banditisme et du terrorisme, des saisis de plusieurs tonnes de produits stupéfiants, ou encore d'argent qui se chiffrent en millions d'euros », s'enorgueillit-il. Certaines affaires résolues ont même justifié, selon lui, « le déplacement du premier ministre, Manuel Valls, et du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, afin de féliciter les forces de l'ordre ». Mais une fois les caméras reparties... ■